



Le 23 février 2022

Déclaration

Lors d'un groupe de travail (GT3) des Assises de la forêt et du bois, le problème des actes de vandalisme et d'incivilité commis sur des matériels d'exploitation et à l'encontre de certains travailleurs en forêt a été soulevé (incendies, dégradations, intrusions sur des chantiers d'exploitation...). Pour les dénoncer, une déclaration a été proposée à la signature à tous les participants aux Assises le 14 février.

Ce sujet, légitimement très sensible pour les entreprises de travaux forestiers et les organisations de la filière, ne relève pas du champ de responsabilité ou d'expertise des ONG environnementales. Toutefois, les ONG signataires souhaitent rappeler ce qui suit.

Les ONG environnementales sont convaincues que si le débat doit être ouvert sur certaines techniques sylvicoles ou d'exploitation au regard du contexte climatique nouveau et des attentes de la société, **aucun motif ne peut légitimer des comportements portant atteinte aux outils de travail et à la sécurité des personnes travaillant en forêt.**

Le respect des biens, des personnes et du dialogue entre les parties prenantes intéressées à la forêt, doit être garanti en toute circonstance. **Les ONG signataires condamnent toutes les violences à l'égard de tout acteur du débat forestier, de quelque nature qu'elles soient.**

La violence n'est pas pour nous un moyen légitime pour répondre à des divergences de point de vue. Les désaccords et controverses peuvent et doivent se régler sur la base d'informations partagées et dans le cadre d'un dialogue renforcé pour lequel nous œuvrons.